

M. HOUSELLE. — Oui, monsieur; j'ai assisté à deux sièges, au Mexique, avec le maréchal, et j'ai même travaillé dans son jardin, où je l'ai vu bien des fois, étant à Mexico.

M. STREIFF, maître d'hôtel au château de Corny. — Dans le cours d'octobre 1870, j'ai vu venir au château de Corny une voiture conduite par un officier prussien. J'ai vu repartir la voiture. La personne qui est venue avec est entrée dans la chambre du prince Frédéric-Charles, dans la maison. J'ai vu repartir la voiture une demi-heure après. Le personnage qui était sur la voiture avait un chapeau de feutre gris, paletot gris ou noir. La voiture est partie du côté de Metz. Les Prussiens disaient : « C'est Bazaine. » D'autres disaient : « Changarnier : » Qui était-ce? Je n'en sais rien.

Lors de la capitulation de Metz, les Prussiens m'ont appelé à la cuisine et ils m'ont dit : « Voilà le maréchal Bazaine. » J'ai regardé le personnage, qui est entré dans la maison. Qui était-ce? je n'en sais rien. Ce monsieur est resté un certain temps, et il est parti du côté de Pont-à-Mousson. On m'a dit qu'il était venu plusieurs fois au château de Corny, mais je ne l'ai vu que cette fois.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il paraît qu'un domestique de la maison de M. de Corny a déclaré à M. Fournier que le maréchal Bazaine y était venu voir le prince Frédéric-Charles. Ce n'est pas vous qui avez fait cette déclaration?

M. STREIFF. — Non, c'est l'autre domestique qui était avec moi qui a parlé à M. Fournier; mais ce domestique m'a dit qu'il n'avait pas déclaré à M. Fournier que c'était le maréchal Bazaine.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quel est son nom?

M. STREIFF. — Justin Aubertot.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — On l'entendra.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Parfaitement, vous ferez très-bien.

M. GUÉPRATTE, sculpteur à Chazelles, près Metz. — Quelques jours après le blocus, le maréchal Bazaine arrivait à Moulins. Il était à cheval, et me demanda le chemin pour aller au fort Saint-Quentin.

Le 22 septembre, je l'ai vu causer avec M. Arnous-Rivière, et il lui dit : « Commandant (je crois), vous donnerez des ordres aux autorités de la commune pour faire fermer les cabarets à dater de neuf heures, et que personne ne circule dans les rues. »

Quelques jours après, j'ai vu le maréchal au bout du pont de Moulins. J'entends arriver des chevaux; je ne marchais pas vite; je m'arrête, et je vis passer le maréchal Bazaine avec un trompette d'artillerie, et un chasseur ou un hussard qui portait un fanion blanc. Un peu plus tard, je les vis revenir seuls; je leur dis : Comment, vous revenez seuls? — Oui, me dirent-ils, nous avons ordre de revenir au Ban-Saint-Martin.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour cela se passait-il?

M. GUÉPRATTE. — C'était le 26 ou 27 septembre, je ne me rappelle pas bien la date.

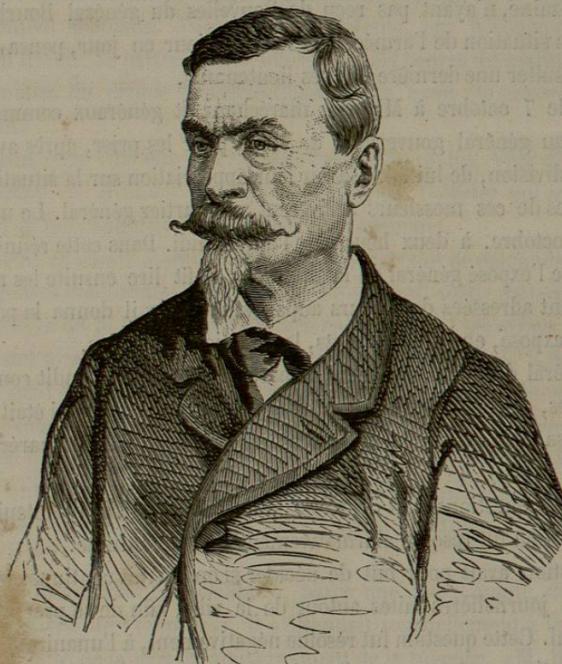
M. LE COMMANDANT SAGET. — Du 16 au 20 septembre, nous avons établi des batteries pour tirer sur le château de Frescati. Entre le 7 et le 18 octobre, j'ai reçu un ordre ainsi conçu : « Ne plus tirer sur Frescati, où il a été reconnu qu'il n'y a pas de troupes. » — C'était le dernier paragraphe d'une note envoyée par l'état-major général du 2<sup>e</sup> corps.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quelle impression avez-vous éprouvée en recevant cet ordre?

M. SAGET. — A ce moment, cet ordre ne nous occasionna aucune impression. Pour nous,

ce n'était qu'une consigne, comme beaucoup d'autres. C'est seulement plus tard que j'ai pu rapprocher ce fait d'un autre fait : un jour, le commandant d'un des forts m'a dit avoir reçu l'ordre de ne pas tirer dans la direction d'Ars, et, la date de cet ordre coïncidant avec celle de l'ordre qui m'avait été donné à moi-même, il m'a semblé qu'il y avait là un rapprochement qui n'était peut-être pas tout à fait fortuit.

*La séance est levée.*



MERCIER, peintre en bâtiments.

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE.

M. DELAMARRE, maréchal des logis de chasseurs. — Dans la première quinzaine d'octobre, j'étais de grand-garde à Saint-Privat, en avant de Montigny. Vers minuit ou une heure du matin, j'entendis le bruit d'une voiture, et, un peu plus tard, je pus distinguer qu'elle venait du côté de Metz. Arrivée à quelques pas de la vedette, la voiture s'arrêta; j'eus alors une altercation avec le cocher, parce qu'il ne s'était pas arrêté de suite. — J'ouvris la portière de la voiture, ou elle me fut ouverte, et je cherchai à enflammer une allumette, de manière à distinguer qui était dans cette voiture.

A ce moment, le cocher fouetta ses chevaux : ceux-ci prirent le galop, et je fus heurté par

la portière et jeté sur la route. Je me relevai aussitôt, et j'ordonnai à la vedette de faire feu.

La voiture a-t-elle été atteinte? On ne l'a jamais su. C'était une voiture de maître ou de louage; elle était d'un certain style, n'avait pas de lanternes, et était trainée par des chevaux de couleur sombre. Au fond de cette voiture, se trouvaient au moins deux personnes; je n'ai pu distinguer ni boutons, ni galons, rien qui m'indiquât un uniforme.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Avant d'entrer dans le récit de ma mission proprement dite, je vous demande la permission, monsieur le président, d'exposer les raisons qui ont motivé cette mission.

Après le combat du 7 octobre, combat glorieux, mais qui n'avait amené aucun résultat, M. le maréchal Bazaine, n'ayant pas reçu de nouvelles du général Bourbaki depuis son départ, et voyant la situation de l'armée s'aggraver de jour en jour, pensa que le moment était arrivé de consulter une dernière fois ses lieutenants.

Il écrivit donc le 7 octobre à MM. les maréchaux et généraux commandant les corps d'armée, ainsi qu'au général gouverneur de Metz, pour les prier, après avoir pris l'avis de leurs généraux de division, de lui faire savoir leur appréciation sur la situation.

Le 8, les réponses de ces messieurs arrivèrent au quartier général. Le maréchal les convoqua pour le 10 octobre, à deux heures de l'après-midi. Dans cette réunion, le maréchal commença par faire l'exposé général de la situation; il fit lire ensuite les réponses que ces messieurs lui avaient adressées deux jours auparavant; puis il donna la parole au gouverneur de Metz, qui exposa, en quelques mots, la situation des vivres.

L'intendant général de l'armée prenant la parole à son tour, rendit compte de la situation des ambulances, des hôpitaux, et de l'état sanitaire de l'armée, qui était loin d'être bon. Après cela, on passa à la discussion de certaines questions que le maréchal avait posées à ces messieurs.

La première de ces questions était de savoir si l'armée devait se maintenir sous les murs de Metz. Cette question fut résolue affirmativement et à l'unanimité.

La seconde question avait pour but de décider si on devrait continuer les petites opérations, les attaques journalières faites autour de la ville, afin de se procurer des vivres ou d'inquiéter l'ennemi. Cette question fut résolue négativement, à l'unanimité.

La troisième question posée au conseil était relative à la nécessité où l'on se trouvait d'entrer en négociations avec l'ennemi, afin de tâcher d'obtenir une convention honorable pour l'armée. Cette question fut encore résolue affirmativement à l'unanimité.

Enfin, la quatrième et dernière question avait pour but de savoir si, avant d'entamer des négociations avec l'ennemi, il n'était pas bon de tenter un effort par les armes, afin de tâcher de sortir de la situation dans laquelle on se trouvait. Cette question fut résolue négativement à l'unanimité.

Le peu de chances qu'on avait de réussir, les immenses inconvénients que l'on aurait à subir, même en admettant qu'on pût sortir de la situation dans laquelle était placée l'armée, par suite de la pénurie de chevaux et de l'état de la cavalerie et de l'artillerie, qui étaient un obstacle insurmontable à ce qu'on emmenât un parc pour transporter les munitions, tout cela fit penser qu'il était plus que vraisemblable que, si l'armée réussissait à sortir, elle se trouverait, au bout d'un ou deux jours de marche, dans une situation pire peut-être que celle qu'elle avait sous Metz.

Toutes ces questions posées et résolues, procès-verbal fut dressé de cette conférence, et il

fut décidé qu'on demanderait au quartier général prussien l'autorisation d'envoyer un officier au gouvernement allemand, à Versailles, afin de savoir dans quelles conditions l'armée française pourrait obtenir une convention militaire honorable pour tout le monde.

Avant de se séparer, les membres de la réunion déclarèrent, en outre, à l'unanimité sauf un, qu'en présence des événements politiques qui s'étaient accomplis dans l'intérieur de la France, ils ne reconnaissaient pas le gouvernement insurrectionnel qui s'était établi sur les ruines du pays, et que, liés par le serment qu'ils avaient prêté à l'empire, ils restaient fidèles à ce serment.

Le maréchal me confia l'honneur d'aller à Versailles, pour porter la demande qu'on adressait au gouvernement allemand. J'acceptai cette mission par dévouement pour l'armée et par sentiment du devoir. Je partis le 12 octobre, vers dix heures du matin, accompagné d'un officier d'ordonnance du prince Frédéric-Charles, qui avait été envoyé pour me conduire jusqu'à Versailles.

Je n'arrivai dans cette ville que le 14 à cinq heures du matin. Vers dix heures, je fus informé que le comte de Bismark me recevrait à midi; l'officier qui m'avait accompagné vint me chercher et me conduisit chez le chancelier allemand.

J'exposai d'abord au comte le but de ma mission, qui était de demander au gouvernement allemand dans quelles conditions l'armée française pourrait sortir de la place, avec ce qu'on appelait les honneurs de la guerre, c'est-à-dire en emmenant ses armes, ses munitions, ses bagages et tout son matériel. J'ajoutai que j'avais en même temps à demander au comte des explications sur l'intervention aussi inexplicable qu'inattendue du sieur Régnier. A ces mots, M. de Bismark m'interrompit et me demanda si, avant d'avoir vu Régnier, je le connaissais, ou si quelqu'un dans l'armée connaissait ce personnage. Je lui répondis que, d'après tout ce que j'avais entendu dire, Régnier était parfaitement inconnu de tout le monde dans l'armée. Il me raconta alors dans quelles conditions cet homme était venu le trouver.

Le comte l'avait écouté avec bienveillance, parce que, a-t-il ajouté, depuis la catastrophe de Sedan et la captivité de l'empereur, il s'attendait journellement à voir des propositions de cette nature se faire de la part du gouvernement de la régence. « M. Régnier, m'a-t-il dit encore, m'a paru sincère, et je crois qu'en effet il l'était. Toujours est-il que, sur l'explication qu'il me donna, je l'autorisai à se rendre au quartier général français, et je lui donnai pour cela un sauf-conduit. »

Je repris alors la première partie de mon entretien avec M. de Bismark, en lui exposant que le but principal de ma mission était d'obtenir une convention militaire, qui permettrait à l'armée française de se retirer dans les conditions que j'avais eu l'honneur de lui exposer précédemment.

Le comte m'affirma alors qu'il était inutile de songer à obtenir d'autres conditions que celles qui avaient été stipulées à Sedan, à l'égard de l'armée française.

« Toutes autres concessions, me dit-il, vous seront refusées à cet égard là, je puis vous l'affirmer. »

Je me récriai, faisant observer à M. de Bismark que l'armée n'accepterait pas des conditions telles que celles qui avaient été imposées à Sedan.

C'est alors que M. de Bismark, avec lequel j'avais causé jusque-là dans son salon, me dit : « Mais je puis, moi, faire valoir dans le conseil du roi des conditions politiques. »

M. de Bismark m'exposa alors que, dans son opinion, les deux nations avaient un égal désir de faire la paix, qu'en France, le parti conservateur était de beaucoup le plus fort, numériquement au moins; qu'il avait la conviction que les villes manufacturières et les grands centres industriels du nord de la France ne demandaient absolument que la paix; que, de son côté, il pouvait m'affirmer que les États allemands ne demandaient pas mieux non plus; que les troupes avaient le plus grand désir de rentrer dans leur pays, d'où elles n'étaient même pas sorties volontiers. Mais, me dit-il, pour faire la paix, il faut pouvoir traiter avec un gouvernement sérieux, avec un gouvernement fort, afin que cette paix soit durable.

Le roi ne peut pas traiter avec le gouvernement de la défense nationale; ce gouvernement lui a témoigné, à différentes reprises, toute sa mauvaise foi, et il est absolument décidé à ne pas traiter avec le gouvernement de Paris, encore moins avec le gouvernement de Tours. Je puis vous affirmer, en outre, que le gouvernement allemand n'est point hostile à la dynastie impériale, à cette forme de gouvernement; qu'il croit même, au contraire, que cette forme est celle qui convient le mieux à la nation française.

Reprenant alors l'idée qu'il avait émise, M. de Bismark m'exposa que l'armée devrait se mettre à la disposition de l'Assemblée, dès qu'elle serait sortie du blocus; il m'apprit qu'il n'y avait point d'Assemblée, que les élections avaient été reculées, et qu'elles ne se feraient pas, parce qu'il y avait dissentiment entre le gouvernement de Paris et la délégation de Tours, et que M. Gambetta était parti de Paris, en ballon, pour s'opposer aux élections.

M. de Bismark m'exposa alors la nécessité qu'il y avait pour lui, s'il laissait l'armée sortir des lignes de Metz, de s'assurer par un traité que cette armée, à laquelle il laisserait sa liberté, ne serait pas appelée à combattre contre l'armée allemande. Il me représenta que l'impératrice régente, elle-même, devait sentir le besoin de s'appuyer sur une force armée. Il me demanda quel était à cet égard le sentiment de l'armée. Je lui fis part alors de la détermination qui avait été prise en conseil, et je lui dis que l'armée restait fidèle au serment qu'elle avait prêté à l'empereur, qu'elle n'avait point reconnu le gouvernement de la défense nationale, qui n'existait point pour nous. C'est alors que M. de Bismark me dit qu'il fallait, pour que les négociations fussent suivies de quelque succès, qu'on envoyât, soit à Cassel, auprès de l'empereur, soit en Angleterre, auprès de S. M. l'impératrice, un officier supérieur, qui, en même temps qu'on traiterait la question des négociations politiques, permettrait d'entrer en négociations en ce qui concernait l'affaire relative à la fidélité de l'armée envers le gouvernement de la régence. Ces deux négociations, selon lui, devaient marcher de front.

Dans le cours de la conversation, M. de Bismark me représenta Paris comme livré aux républicains et au désordre. Dans le nord de la France, les villes manufacturières et industrielles, mues par un sentiment d'égoïsme commercial, paraissaient disposées non-seulement à la paix, mais même à accepter, — plusieurs mêmes à demander, — des garnisons prussiennes, afin de se mettre à l'abri des francs-tireurs, qui leur inspiraient au moins autant d'effroi que les troupes allemandes elles-mêmes, et pour se prémunir, d'autre part, contre les représailles auxquelles les exposaient souvent les francs-tireurs.

Dans l'Ouest, il me représenta le pays comme agité par le fanatisme religieux, le clergé ayant fait croire aux populations que la lutte engagée avec l'Allemagne, nation protestante, avait pour but d'anéantir le catholicisme. « Dans le Midi, ajoutait-il, le gouvernement de la défense nationale n'est pas obéi; à Marseille, à Lyon, flotte le drapeau rouge, et la

Commune a été proclamée dans ces deux villes. En outre, et pour que vous sachiez tout, l'armée de Metz est la seule armée qui reste aujourd'hui à la France; aucune armée ne peut venir en aide à Paris, car l'armée de la Loire vient d'être détruite à Orléans et à Arthenay.

« Cette armée, composée de gardes nationales, de mobiles et des derniers régiments qu'on avait tirés de l'Algérie, comprenait environ vingt-cinq mille hommes de troupes régulières; elle a été détruite, rejetée au delà de la Loire; les troupes allemandes se sont emparées d'Orléans; elles ont franchi la Loire, elles sont en marche sur Vierzon, et peut-être même que, à l'instant où je vous parle, elles sont en route sur Bourges, car il n'y a plus d'obstacle devant elles.

« Mais, me dit-il encore, les négociations à entamer au sujet de la paix ne peuvent pas avoir lieu sans que j'aie consulté à cet égard le roi.

« Il est impossible que Sa Majesté se lance dans une intrigue, et il faut que cette question-là soit traitée très-sérieusement. C'est pourquoi je pense que ce soir je pourrai décider le roi à réunir son conseil. Je ferai, ainsi que je l'ai dit, valoir les considérations politiques que je viens de vous exposer, et demain, je pourrai vous donner la réponse du roi. »

Le lendemain, vers deux heures, M. de Bismark vint me trouver, et m'annonça que, la veille, un conseil avait été tenu dans la soirée; que, comme il l'avait bien pensé, l'élément militaire du conseil, c'est-à-dire le général de Moltke et le ministre de la guerre, s'étaient opposés d'abord à toute espèce de concessions; qu'il avait pris la parole, qu'il avait décidé le roi, et que le conseil avait fini par se ranger à son avis; qu'il n'était donc plus question en ce moment ni de convention militaire, ni de capitulation, ni de reddition de la place de Metz, mais uniquement d'un traité à intervenir entre l'impératrice et les autorités allemandes, afin d'arriver à fixer les bases de la paix.

Le soir même, je me mis en route pour arriver à Metz.

Parti le 15 au soir, à neuf heures, j'arrivai à Metz le 17 dans l'après-midi, vers deux heures.

Pendant mon voyage, il ne se passa pas d'incident remarquable autre que celui qui se présenta à Château-Thierry, lors de mon arrivée dans cette ville. Le train entra en gare, quand je vis arriver un long convoi de prisonniers français, au nombre d'environ deux mille, au milieu desquels se trouvaient quelques canons surmontés de drapeaux tricolores. Cette vue ne fit que confirmer dans mon esprit la nouvelle que m'avait donnée M. de Bismark, de la destruction de l'armée de la Loire, et les personnes qui étaient avec moi me dirent, en effet, que c'étaient des prisonniers provenant de l'armée de la Loire.

Le 17 au matin, je m'arrêtai environ dix minutes à Bar-le-Duc, où j'eus l'occasion d'avoir un entretien de quelques instants avec le maire de la ville. Mais, j'étais gardé à vue avec un tel soin qu'il me fut impossible d'entrer avec lui en conversation sérieuse et suivie. Je dois déclarer que j'ai été gardé par deux officiers prussiens, qui m'empêchèrent, aussi bien à Versailles que durant le voyage, de communiquer avec qui que ce fût, de correspondre avec qui que ce soit qui pût me fournir des renseignements utiles.

J'avais été enfermé dans la maison que j'habitais à Versailles, et je ne pouvais pas sortir dans le jardin sans être suivi par deux plantons.

Je suis rentré à Metz le 17 à deux heures de l'après-midi. Je me présentai au quartier général, et je rendis compte à M. le maréchal de tout ce qui m'avait été dit par M. le comte de Bismark, et de tous les incidents qui avaient marqué mon voyage. M. le maréchal né

put pas, ce jour-là, réunir les commandants de corps d'armée pour qu'il me fût possible de leur rendre compte de ce qui s'était passé; il leur donna l'ordre de se trouver le lendemain matin au quartier général. En effet, le 18, à huit heures du matin, ces messieurs se réunirent, et je rendis compte de ma mission.

Au conseil du 18, assistaient les maréchaux, les commandants de corps d'armée, le gouverneur de Metz, le général commandant l'artillerie, l'intendant en chef et M. le général Changarnier, qui avait demandé à se joindre au conseil.

J'exposai à ces messieurs, ainsi que je viens d'avoir l'honneur de le dire, tout ce qui s'était passé pendant mon voyage. M. le maréchal posa alors la question de savoir si l'on devait continuer les négociations sur le pied où les avait placées M. de Bismark. Une longue discussion s'éleva, enfin il fut décidé qu'avant de prendre une détermination, les commandants de corps d'armée se rendraient auprès de leurs troupes, afin de consulter les généraux placés sous leurs ordres, pour savoir quelle était leur opinion à cet égard. Une nouvelle réunion fut fixée à l'après-midi : les maréchaux et les commandants de corps d'armée revinrent chez M. le maréchal vers trois heures.

Là, chacun ayant exposé les raisons qu'il avait à exprimer, il fut décidé, à la majorité de cinq voix contre deux, autant qu'il me semble, qu'il y avait lieu de continuer les négociations.

M. le maréchal Le Bœuf déclara qu'il croyait qu'il n'y avait pas lieu de les continuer, et qu'il valait mieux essayer de tenter la fortune des armes, ce qu'il appelait une *folie glorieuse*, sur le succès de laquelle, du reste, il ne comptait pas;

M. le général Coffinières déclara s'en tenir à sa première détermination; il n'avait jamais admis aucune espèce de négociation, pas même celles qui avaient eu lieu à Metz;

M. le maréchal Canrobert pensa qu'il fallait tenter jusqu'au bout les négociations, parce qu'il n'y avait plus autre chose à faire, et que l'on ne pouvait pas compter sur un succès.

Il y avait cependant encore de l'indécision dans le conseil; les avis étaient partagés. On n'avait pas encore voté sur ce qu'il y avait à faire, quand M. le général Changarnier, qui assistait à la séance, sur sa demande, se leva, et, en quelques paroles très-énergiques, déclara que, dans l'état où la France se trouvait, il pensait que la première chose à faire était de songer au salut du pays, qu'en conséquence son opinion était qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se rallier au gouvernement de l'impératrice régente.

L'intervention du général Changarnier dans le débat décida la question, et c'est alors seulement que l'on passa aux voix; il fut décidé à la majorité de cinq contre deux, que les négociations seraient continuées.

Un quart d'heure ou vingt minutes après le conseil, le général de Ladmirault revint trouver M. le maréchal; il était en ce moment-là hors de son quartier général pour faire quelque inspection, comme il faisait tous les jours. Je reçus donc M. le général de Ladmirault, qui me pria de dire à M. le maréchal qu'il venait de voir ses officiers généraux et qu'il se ralliait à la minorité; que, dans leur pensée, il valait mieux cesser toute négociation et attendre les événements qui pourraient se produire.

Après la décision qui avait été prise au conseil, M. le maréchal avait écrit au prince Frédéric-Charles, pour lui faire demander l'autorisation d'envoyer un officier à Londres, afin de transmettre à l'impératrice la décision du conseil.

La réponse arriva le lendemain, et je fus désigné encore pour accomplir cette mission. Je

partis donc de Metz pour me rendre en Angleterre, le 19 octobre, vers une heure de l'après-midi. J'étais accompagné d'un officier d'ordonnance du prince Frédéric-Charles, qui me conduisit au château de Corny, où je fus reçu par le chef d'état-major du prince, le général de Stiehle.

Je n'eus pas l'honneur de voir le prince Frédéric-Charles.

Il est bon de faire observer que, dans mes deux voyages, j'ai été traité comme un parlementaire, c'est-à-dire qu'on m'a soigneusement bandé les yeux.

Je passai par Luxembourg, Arlon et Bruxelles.

Je débarquai à Douvres; le lendemain matin, à sept heures, j'arrivai à Londres.

Aussitôt arrivé, je m'empressai de prendre mes dispositions pour me rendre à Chislehurst, où j'arrivai à dix heures du matin. J'étais porteur de deux lettres : l'une m'avait été remise par M. le maréchal pour m'accréditer auprès de S. M. l'impératrice; l'autre était du général Frossard.

C'était le 22, vers dix heures et demie, onze heures du matin. J'entrai immédiatement en matière. J'exposai à Sa Majesté le but de ma mission, et je lui fis part de la situation dans laquelle se trouvait l'armée; je lui parlai des combats qu'elle avait livrés, des souffrances et des privations qu'elle avait endurées; enfin, lui exposant le premier voyage que j'avais fait à Versailles, je lui représentai quelles conditions M. de Bismark mettait à la liberté de l'armée, faisant ainsi connaître à l'impératrice qu'elle seule pouvait contribuer à notre salut, si elle le jugeait à propos.

Le premier mouvement de l'impératrice fut, naturellement, de se livrer au plus violent désespoir, mais il fut, en même temps, tout entier pour le salut de l'armée. Sa Majesté voulut que je partisse immédiatement pour aller porter à l'ambassadeur de Prusse à Londres une dépêche qu'elle lui demandait de faire passer à Versailles. Dans cette dépêche, Sa Majesté pria M. de Bismark d'accorder à l'armée du Rhin un armistice de quinze jours avec ravitaillement, espérant que pendant ce temps il lui serait possible d'entrer en négociations, ou au moins d'arriver à sauver l'armée.

J'expédiai alors une dépêche au maréchal Bazaine, lui annonçant que j'avais vu l'impératrice.

Je revis l'impératrice le même jour; elle avait réuni plusieurs notabilités de l'empire.

J'insistai beaucoup pour que Sa Majesté fit savoir au maréchal Bazaine quelle était son intention et ce qu'elle voulait faire tout d'abord.

Je reçus alors une dépêche que l'impératrice me pria de faire passer par l'intermédiaire de M. de Bernstorff, cette dépêche était adressée à M. le maréchal Bazaine. C'est moi qui la transmis en mon nom mais elle exprimait la pensée de l'impératrice.

Dans cette dépêche, je faisais savoir au maréchal que, arrivé le 22, au matin, à Londres, j'avais vu l'impératrice et que tous les vœux de Sa Majesté avaient pour objet le salut de l'armée du Rhin. Cette dépêche n'était pas concluante, mais cela tenait à ce que l'impératrice n'avait pas voulu prendre, à ce moment du moins, une détermination plus complète parce qu'elle avait réfléchi aux conditions qui lui étaient imposées par M. de Bismark.

En effet, ces conditions étaient telles qu'il était difficile de les accepter au premier abord.

A ce sujet, j'ai omis de dire, dans ma déposition relative à mon entretien avec M. de

Bismark, à Versailles, quelles étaient les conditions sous lesquelles l'armée du Rhin pourrait sortir des lignes du blocus.

Ces conditions étaient celles-ci :

L'armée ferait, en faveur du gouvernement de la régente, une démonstration prouvant qu'elle lui était attachée, et qu'elle lui resterait fidèle.

La seconde condition de M. de Bismark était que cette démonstration de l'armée serait accompagnée ou suivie d'une proclamation de l'impératrice à la nation française, annonçant l'intention de faire la paix, et appelant le pays à lui prêter aide dans ces circonstances.

La troisième condition était l'apposition de la signature de l'impératrice ou d'un de ses délégués au bas d'un traité, — non pas d'un traité, mais, au moins d'une acceptation de préliminaires de paix, dont M. de Bismark ne faisait pas connaître les bases. Je mis de l'insistance à les connaître, mais M. de Bismark me dit que c'était là une question qui regarderait spécialement l'impératrice ou son délégué, question qui interviendrait plus tard.

Cette dernière clause avait particulièrement effrayé l'impératrice, qui ne voulait pas mettre son nom au bas d'un traité dont elle ne connaissait pas les conditions. C'est là ce qui l'avait empêché, de prime abord, de donner, dans la dépêche adressée au maréchal Bazaine, des assurances plus formelles, et ce qui l'avait engagée à lui dire seulement que son seul désir était de venir en aide à l'armée.

Le lendemain se passa sans incident. Le 24, l'impératrice ne recevant aucune nouvelle, télégraphia directement au roi de Prusse.

La réponse de M. de Bismark arriva la première, et celle du roi ne tarda pas à la suivre.

Dans une première dépêche, M. de Bismark avait répondu à l'impératrice qu'elle devait savoir les conditions qu'il avait fait connaître à l'empereur, et que celui-ci avait dû les lui transmettre.

Dans la seconde dépêche qui n'arriva que le surlendemain, M. de Bismark, répondant à la demande, faite par l'impératrice, d'accorder un ravitaillement de quinze jours avec armistice, disait que, militairement parlant, c'était inadmissible et que, sur ce point, il s'en rapportait à mon propre jugement.

La réponse du roi à l'impératrice arriva, autant que je puis me le rappeler, le 25. Le roi répondait qu'il lui était impossible, dans la situation où étaient les négociations, de les poursuivre plus longtemps, vu qu'aucun des engagements qui avaient été stipulés n'avait été encore remplis.

Cela se passait le 25.

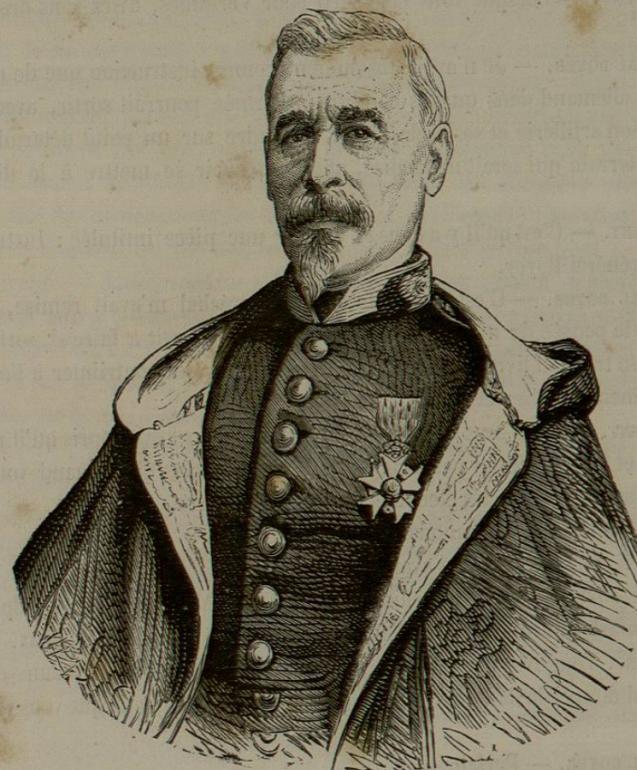
Le 27, au matin, l'impératrice me fit appeler à Chislehurst, et me donna communication d'une lettre qu'elle venait de recevoir de Tours. Cette lettre, qui était datée du 24, lui annonçait que l'armée de la Loire n'était pas un mythe, que cette armée s'organisait et qu'elle acquerrait une certaine force. Dans ces conditions, on suppliait l'impératrice de ne pas s'opposer à l'élan de patriotisme qui pouvait se produire encore en France, et de cesser les négociations qu'elle paraissait avoir l'intention d'entamer dans le but de faire sortir l'armée du Rhin de la situation dans laquelle elle se trouvait.

L'impératrice avait répondu le jour même, le 26, qu'en présence des nouvelles qui lui arrivaient, elle était prête à sacrifier même ses plus chères espérances pour ne pas entraver le mouvement de la défense, mais qu'il fallait se hâter si l'on voulait conclure un armistice, car la capitulation de Metz n'était peut-être plus qu'une affaire d'heures et non de jours.

L'impératrice me donna connaissance de cette réponse le 27, mais elle l'avait faite le 26.

Ce même jour, 27, à six heures du soir, je reçus une lettre du comte de Bernstorff, par laquelle il m'annonçait que l'armée de Metz avait capitulé. Je n'eus pas la force de porter moi-même cette nouvelle à l'impératrice; je lui écrivis et je lui envoyai un exprès, qui revint à dix heures du soir me rapporter la réponse de Sa Majesté, ou plutôt ses adieux à l'armée.

Le lendemain, 29, je quittai Londres pour me rendre à Bruxelles, où j'arrivai le même jour, à huit heures du soir.



SCALABRINO.

J'ai omis de dire que, dans une des conversations que j'avais eues avec M. de Bernstorff, il m'avait fait comprendre, sans le dire d'une façon absolue, mais en s'exprimant très-nettement que, dans le traité que l'on concluerait avec le gouvernement de la Régence, l'Allemagne se montrerait certainement moins exigeante que si elle avait à traiter avec tout autre gouvernement.

Je dois ajouter que jamais Sa Majesté n'a voulu consentir à une cession quelconque de territoire français, dans toutes les combinaisons qui ont été mises en avant, et